

ACTUALITÉS

PUBLIE LE 31/03/2021

Elections CCI, renouvellement des assemblées en 2021

Les prochaines élections consulaires se tiendront en novembre 2021. Les entreprises seront invitées à élire leurs représentants au sein de la CCI du Var pour la prochaine mandature.

En novembre prochain auront lieu les prochaines élections consulaires. À ce titre, les entreprises sont invitées à élire leurs représentants pour la mandature 2022-2026.

Les prochaines élections consulaires se tiendront **du 27 octobre au 9 novembre 2021**. Une première pour cette édition, avec un **vote effectué uniquement par voie électronique**.

Moment important de la vie économique territoriale, les élections consulaires concernent l'ensemble des chefs d'entreprise et commerçants du département varois, et un formulaire a été adressé à votre entreprise, pour vous permettre de **désigner vos électeurs**.

Ce formulaire doit être vérifié, complété, signé et retourné par mail **avant le 14 mai 2021**.

[Téléchargez le formulaire de désignation des électeurs.](#)

Le vote à cette élection étant exclusivement par internet, nous vous encourageons à renseigner votre **adresse mail personnelle ou professionnelle nominative** et **votre numéro de téléphone mobile** pour **recevoir directement vos codes d'accès** à la plateforme de vote en ligne.

Les personnes désignées sur ce questionnaire permettront ainsi à votre entreprise de s'exprimer en novembre lors du scrutin, pour choisir celles et ceux qui la représenteront de 2022 à 2026 au sein de la nouvelle assemblée de la CCI.

Devenez acteur du dynamisme économique de notre territoire

Entrepreneurs, commerçants, industriels, prestataires de service, chefs d'entreprise du Var, par votre engagement au sein de l'assemblée ou par vos votes :

- ▶ **Exprimez** vos attentes,
- ▶ **Représentez** vos intérêts
- ▶ **Favorisez** le développement économique et entrepreneurial de notre territoire,
- ▶ **Impulsez** des projets de formation et d'aménagement du territoire.

Ces candidats sont comme vous des hommes et des femmes, chefs d'entreprises. Dans votre CCI, ils travailleront pour les cinq prochaines années (2022-2026) au développement de votre territoire et seront là pour accompagner vos projets de création, de transmission d'entreprises, de formation, de transition énergétique ou numérique, de développement international... Ils seront à vos côtés pour construire l'économie de demain.

Les grandes étapes

- ▶ **Entre le 1er mars et le 30 avril 2021** : chaque entreprise reçoit un questionnaire la concernant afin de désigner son ou ses électeurs ; elle doit vérifier les informations qui y figurent et le retourner signé avant le 30 avril 2021 à la CCI
- ▶ **Du 16 juillet au 25 août 2021** : chaque entreprise peut consulter les listes électorales auprès de la CCI, à la Préfecture du Var. Tout électeur peut pendant cette période demander une modification de la liste électorale auprès du secrétariat de la Commission d'établissement des listes électorales.
- ▶ **À partir du 27 octobre 2021** : chaque entreprise reçoit le matériel de vote et peut voter jusqu'au 9 novembre par voie uniquement électronique.
- ▶ **18 novembre 2021** au plus tard : proclamation des résultats

Pour tout renseignement sur les élections - Téléphone : 04 94 22 80 64 - Mail : electionscci2021@var.cci.fr

RETOUR À LA LISTE